



DEPARTEMENT DES LANDES  
EXTRAIT DU REGISTRE  
Des délibérations du Conseil Communautaire du  
24 MARS 2011

COMPTE RENDU  
(sous réserve d'approbation par le prochain  
Conseil Communautaire)

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire

En exercice : 32

Présents : 27

Votes : 27

L'an deux mille onze, le jeudi 24 mars 2011 à 19h00, le Conseil de la Communauté de Communes de la Haute Lande, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à SOLFERINO sous la Présidence de Monsieur PEDEUBOY.

Date de la convocation : 15 MARS 2011

**Présents :**

<b>TRENSACQ</b>	Dominique CITRAIN Jean-Marie LARCHE Isabelle LACAZE Jean BOURIT	<b>SABRES</b>	Gérard MOREAU Bernard GRIHON Philippe CASTETS Olivier LOUBERE
<b>SOLFERINO</b>	Guy RIZZO Marie-Lou DUBOSCQ Henri BARTH Raymonde PIEDANNA	<b>LUGLON</b>	François MUSSOU Pierre DARENGOSSE Jérôme BEYAERT
<b>COMMENSACQ</b>	Martine TAPIN Richard CABANAC Richard VEZZOLI	<b>LABOUHEYRE</b>	Jean-Louis PEDEUBOY Olivier DUBROUS Jean-Pierre TECHENE Yves DUNOGUES
<b>ESCOURCE</b>	André RABY Sylvie RENARD		Danielle FAUTOUS Laurent LALANNE Antoine HUICI

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Raymonde PIEDANNA a été désignée secrétaire de séance.

**Excusés :** Lucien CAUDRON – Odile LACROTTE – Patrick SABIN – Magali VALIORGUE - Raymonde CAZES – Michel DUVERGER.

**Absent :** Robert DROUHAULT

**ORDRE DU JOUR**

1. Compte rendu du 18 janvier 2011
2. Avis sur la signature d'un emprunt par l'EHPAD (CIAS)
3. Révision tarifs Aire d'accueil des Gens du Voyage
4. Remplacement du représentant auprès du PNRLG SAGE
5. Convention dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES)
6. Acquisition d'un véhicule
7. Convention 2011-2013 Pôle retraite et protection sociale avec le CDG
8. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le point suivant :

- **approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.**

Monsieur PEDEUBOY précise que dorénavant, les Comptes-rendus des Conseils Communautaires seront mis en ligne sur le site Internet de la Communauté rapidement après la séance, sans qu'ils aient été votés. En effet il peut se passer deux voire trois mois entre les séances du Conseil, et le délai de mise en ligne du compte-rendu serait de la même longueur si on attendait le vote. Il y sera bien sûr mentionné « sous réserve d'approbation par les membres du Conseil ».

---

## **DELIBERATION 2011/07 - AVIS SUR LA SIGNATURE D'UN EMPRUNT PAR L'EHPAD (CIAS)**

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que par délibération du 10 mars 2011, le Conseil d'Administration du CIAS l'a autorisé à signer l'emprunt contracté par l'EHPAD le Peyricat dans le cadre de la réfection de la salle de bain collective.

D'après l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délibération d'un CIAS contractant un emprunt pour un EHPAD ne peut être exécutoire qu'en cas d'avis favorable concomitant de l'EPCI auquel il est rattaché.

Ainsi, il convient que le Conseil Communautaire donne son avis sur l'emprunt dont les conditions sont les suivantes :

**Banque** : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente

**Durée** : 12 ans

**Montant** : 30 000 €

**Taux d'intérêt** : taux fixe de 4 %

**Frais de dossier** : 80 euros

**VU** l'article L 2121-34 du CGC,

**CONSIDERANT** la délibération du CIAS de la Haute Lande n° 2011/01/... en date du 10 mars 2011,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **émettre un avis favorable sur la réalisation de l'emprunt mentionné ci-dessus par l'EHPAD le Peyricat.**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **émettre un avis favorable sur la réalisation de l'emprunt mentionné ci-dessus par l'EHPAD le Peyricat.**

Monsieur CITRAIN précise que cet emprunt a pour objet le réaménagement d'une salle de bain à l'EHPAD.

---

## **DELIBERATION 2011/08 - REVISION TARIFS AGV**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les tarifs de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont, en application du règlement intérieur, fixés chaque année par l'Assemblée délibérante.

**CONSIDERANT** que l'AGV a été reprise en gestion directe seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'un recul nécessaire à la discussion sur les tarifs ne peut être établi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le point suivant :

- **Conserver pour le moment les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à savoir,**
  - 2€ par jour et par emplacement
  - eau= 2,42€ le m3
  - électricité= 0,20€ le kWh
  - caution= 60€ par emplacement

Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de

- **Conserver pour le moment les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à savoir,**
  - 2€ par jour et par emplacement
  - eau= 2,42€ le m3
  - électricité= 0,20€ le kWh
  - caution= 60€ par emplacement

L'aire d'accueil est actuellement remplie. Les voyageurs doivent régler les prestations en espèce et à l'avance.

---

#### **DELIBERATION 2011/09 - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT AUPRES DU PNRLG SAGE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Richard VEZZOLI, Conseiller Communautaire, lui a, par courrier du 10 janvier 2011 remis la démission de son mandat de représentant de la CCHL auprès du PNRLG « Dossier SAGE versant de la Leyre ».

En conséquence, il convient de le remplacer. Monsieur Jérôme BEYAERT, conseiller communautaire, est volontaire pour assurer ce mandat.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le point suivant :

- **Nommer Monsieur Jérôme BEYAERT représentant de la CCHL auprès du PNRLG « Dossier SAGE versant de la Leyre » à compter du 24 mars 2011.**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **Nommer Monsieur Jérôme BEYAERT représentant de la CCHL auprès du PNRLG « Dossier SAGE versant de la Leyre » à compter du 24 mars 2011.**

Monsieur BEYAERT est le seul candidat. Sur une question de Monsieur PEDEUBOY, il précise que sa candidature est motivée par deux choses : il affectionne la Leyre et de plus, il était auparavant salarié du PNRLG. Il pourrait ainsi continuer à suivre le dossier d'une autre manière.

---

#### **DELIBERATION 2011/10 - CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (ACTES)**

**VU** le projet baptisé ACTES lancé par le Ministère de l'Intérieur et le l'Aménagement du Territoire,

**VU** le rapport de Monsieur le Président,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la dématérialisation qui résulte de la transformation de supports d'informations matériels (documents papiers) en des fichiers informatiques est une étape nécessaire dans l'évolution des services.

Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- **Mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**
- **Approuver la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Lande et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (cf annexe jointe).**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **Mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**
- **Approuver la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Lande et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (cf annexe jointe).**

---

## **DELIBERATION 2011/11 - ACQUISITION D'UN VEHICULE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les services de la CCHL possédaient un véhicule qui pouvait être utilisé par les agents et notamment par l'animateur de l'atelier multimédia informatique.

Or ce véhicule est en réparation et le montant des réparations nécessaires étant très élevé, Monsieur le Président propose qu'il soit fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion à l'Espace Enchères Sud Aquitaine, à hauteur d'un maximum de 3000 Euros. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- **L'autoriser à signer l'acquisition d'un véhicule auprès de Espace Enchères Sud Aquitaine pour un montant de 3 000 € maximum**
- **Amortir cet achat sur deux années.**
- **Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **Autoriser le Président à signer l'acquisition d'un véhicule auprès de Espace Enchères Sud Aquitaine pour un montant de 3 000 € maximum**
- **Amortir cet achat sur deux années.**
- **Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.**

Monsieur PEDEUBOY informe les membres du Conseil Communautaire qu'un véhicule qui pourrait convenir a déjà été vu par Monsieur CITRAIN à l'Espace Enchères.

---

## **DELIBERATION 2011/12 - Convention 2011 – 2013 – Pôle retraite et protection sociale avec le CDG**

**Vu** l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 ;

**Vu** la convention de partenariat signée entre la Caisse Des dépôts et Consignations (CDC) et le CDG 40 pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Au terme de l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, les centres de gestion participent d'une part à la mise en œuvre du droit de l'information des actifs sur leurs droits à la retraite, prévu par l'article L. 161-17 du code de la sécurité sociale et d'autre part, sont habilités pour recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite les données relatives à la carrière des agents et aux cotisations versées.

Pour l'exécution de ses missions, cette disposition législative renvoie à la conclusion d'un cadre contractuel entre les centres de gestion et les régimes de retraites compétents (CNRACL, RAFP et IRCANTEC) gérés par la CDC.

La convention proposée concerne également le pôle protection sociale. Dans ce cadre, dès signature de la convention, le CDG 40 proposera une assistance technique individualisée en partenariat avec la CPAM des Landes et la CARSAT Aquitaine.

En conséquence, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- **Approuver la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Lande et le Centre de Gestion des Landes (cf annexe jointe).**
- **Autoriser le Président à signer des avenants à cette convention à la demande du CDG.**

*Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de*

- **Approuver la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Lande et le Centre de Gestion des Landes (cf annexe jointe).**
- **Autoriser le Président à signer des avenants à cette convention à la demande du CDG.**

---

## **DELIBERATION 2011/13 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Suite au vol d'une tente de réception, il convient de la remplacer.

Vu l'article 1612-1 du CGCT

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'organe exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu ces dispositions, le président propose de :

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget

compte	libellé	montant
2158	Autres matériels (tente de réception)	4500 €

Après délibération le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget

L'assurance n'a pas pris en charge ce vol car elle ne le fait que si l'objet est dans un lieu fermé. Monsieur VEZZOLI demande pourquoi c'est la Communauté qui doit prendre en charge la dépense alors que la tente a été volée sur la commune de Trensacq. Il lui semblerait normal que ce soit la commune de Trensacq qui rachète une tente pour la Communauté. Monsieur CITRAIN exprime que c'est aussi arrivé ailleurs et que cela s'était réglé de la même façon. Pour Monsieur VEZZOLI, la gestion des tentes de réception fait défaut depuis le début, il faudrait un cahier pour chaque tente et un élu responsable dans chaque commune. Monsieur MOREAU précise qu'après les travaux du gymnase, les tentes pourront y être stockées, le problème ne devrait donc plus se reproduire, malgré le caractère sensible de ce type de matériel.

---

## **COMMUNICATIONS**

Monsieur PEDEUBOY informe les membres du conseil communautaire que l'ouverture des plis pour les travaux du gymnase a eu lieu : l'appel d'offres a été fructueux. Le montant total des travaux s'avère inférieur à l'estimation et il sera possible de faire faire le bardage bois. Une première réunion avec les entreprises aura lieu début avril pour un début des travaux en mai. Les associations utilisatrices ont déjà reçu un courrier les informant et leur demandant quels étaient leurs besoins. Il reste à affiner la date de début des travaux. En effet, s'ils commencent à la mi-mai et que l'on commence par l'extension, cela permettrait à la Communauté d'économiser les bungalows avant septembre puisque pendant l'extension les vestiaires seront utilisables (les travaux se feront à l'extérieur).

Monsieur LALANNE demande qu'il soit fait un point sur la ZAC. Monsieur PEDEUBOY précise qu'il y a peu de nouveautés sur la ZAC. On est en attente des dossiers. En revanche, il semblerait qu'une entreprise cherche à louer un hangar de 700m<sup>2</sup> sur le territoire. En effet, les services du Conseil Général ont contacté la Communauté pour avoir une liste de lieux possibles.

Le prochain bureau des maires aura lieu le 19 avril en même temps que la Commission Finances et le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 28 avril.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,

Jean-Louis PEDEUBOY